

Mairie de Castelnau d'Arbieu  
32500 Castelnau d'Arbieu

Département du Gers

## Compte Rendu Sommaire de la Réunion du Conseil Municipal 12 décembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 12 décembre à 21 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Castelnau d'Arbieu, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie.

**PRESENTS** : TARBOURIECH Olivier, BORDES RANDIMBIVOLOLONA Odile, POLES Daniel, SOLANA Claude, LAGARDE Pascal, LACAYO Christiane, CIAPA Emmanuel, COLAS Mathieu, CALVI Cristelle

**ABSENTS EXCUSES** :

**SECRETAIRE** : C. CALVI

### **Ordre du jour** :

- Approbation du compte-rendu du 26 septembre 2025 ;
- CCLG : modification des statuts
- Comptabilité : décision modificative
- Urbanisme : échange de granges, précision délibération du 26/09/25
- Urbanisme : ZAD zone B
- Subvention : DETR : travaux routes annuels, travaux toiture grange
- Copieur
- questions diverses

### **Approbation compte-rendu 26 septembre 2025**

Vote : 9 voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstentions

### **CCLG : modification des statuts :**

M. le Maire fait savoir aux membres du Conseil municipal que le Conseil de la communauté a décidé, par délibération du 12 novembre 2025, de procéder à la modification des statuts communautaires pour intégrer la compétence supplémentaire « Mise en œuvre d'actions en faveur des enfants et des jeunes : Création et gestion des accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) pour les enfants de 3 à 12 ans sur le temps extrascolaire (vacances scolaires) ».

Il rappelle la procédure de modification statutaire prévue à l'article L.5217-11 du CGCT et soumet cette modification statutaire à l'avis du conseil municipal.

Vote : 9 voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstentions

Approuve la modification des statuts communautaires portant intégration de la compétence supplémentaire « Mise en œuvre d'actions en faveur des enfants et des jeunes » telle que définie ci-dessus et intégré au projet de statut modifié joint en annexe.

### **Comptabilité : décision modificative :**

M le Maire fait part au conseil de la demande de la Trésorerie d'effectuer une décision modificative en comptabilité :

Il s'agit de régulariser des subventions reçues sur de mauvais articles, et d'amortir les travaux effectués sur le Pont d'Aurenque en 2023 (amortissement sur 4 ans).

Seulement des écritures comptables.

Vote : 9 voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstentions

### **Urbanisme : échange de granges :**

M le Maire rappelle au conseil la délibération 2025/4-3 en date du 26 septembre concernant l'échange de grange avec M et Mme PRADILLON.

Afin de finaliser l'échange, le notaire nous demande de préciser qu'il sera effectué sans soulte de part et d'autre.

Vote : 9 voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstentions

### **Urbanisme : ZAD zone B :**

Par délibération 2025/4-1, ont été créées de nouvelles ZAD sur la Commune.

Actuellement, une des zones est concernée par une vente, et il faut donc confirmer la préemption et proposer des conditions d'achat, et répondre à la DIA déposée par le notaire.

Il s'agit de la zone B, située au Village, parcelle D 411 en partie (environ 140 m<sup>2</sup>, en Zone Naturelle).

Cette ZAD permettra notamment de créer une évacuation supplémentaire des convives, importante en cas de force majeure, comme demandé par la SDIS, et vient en complément des parcelles achetées en 2025 et aménagées en belvédère.

Il est proposé de préempter cette zone au prix de 2000 € en faveur des cédants. Les frais liés à l'exercice de la préemption (notaire, géomètre, acte...) seront pris en charge par la commune. De plus il est proposé de réaliser la clôture entre le reste de la D 411 et le nouvel espace public aux frais de la Commune.

Vote : 9 voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstentions proposer ces conditions d'achat de la ZAD B

### **Travaux routes programme 2026 : demande de DETR :**

M le Maire présente le programme de voirie 2026, sur la Route d'Urden :

Reprofilage, revêtement sur une longueur de 2.66 km pour un montant de 57536.00 € HT soit 69043.20 € TTC.

Ces travaux peuvent faire l'objet d'une demande de subvention au titre de la DETR, dans la limite de 1 km, soit 21630.07 € HT et 25956.09 € TTC.

Vote : 9 voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstentions

Pour le dépôt de la demande de DETR de 40 % du HT soit 8652.03 €.

### **Travaux sur la grange communale : demande de DETR**

M le Maire rappelle au conseil l'échange de bâtiment validé lors du dernier conseil.

La grange parcelle D 342 que la Commune reçoit nécessite des travaux d'urgence en ce qui concerne la toiture, ainsi que la pose d'une chappe de béton au sol.

Le montant des devis est :

Toiture : 10420.27 € HT soit 12504.31 € TTC

Chappe : 4400 € HT

Total : 14820.27 € HT

La Commune peut déposer une demande de subvention au titre de la DETR pour ces travaux.

Vote : 9 voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstentions

Pour le dépôt de la demande de DETR de 30 % du HT soit 4446.08 €.

### Travaux toiture église :

Il est proposé 3 devis de rénovation de toiture, pour des travaux de natures différentes :

- Nettoyage de la toiture et changement des tuiles en mauvais état : 6620.54 € HT soit 7944.65 € TTC
- Rénovation de la toiture et changement des tuiles en mauvais état, avec pose de crochets : 19427.90 € HT soit 23313.48 € TTC
- Rénovation totale de la toiture : 65648.88 € HT soit 78778.66 e TTC.

Après discussion, le choix se porte sur le devis intermédiaire :

Vote : 9 voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstentions pour 19427.90 € HT soit 23313.48 € TTC

### Questions diverses :

# M le Maire présente les différentes propositions de renouvellement du copieur de la mairie : location, achat neuf, achat reconditionné. Il est choisi l'achat du reconditionné à 1200 € HT chez Fac-similé.

Fin de la séance à 22 h 30

Signature du secrétaire

